



JUILLET 2013

Vivre à Salaunes

BULLETIN MUNICIPAL
N°35



DELIBERATIONS



COMMISSIONS



AFFAIRES SCOLAIRES



ASSOCIATIONS



TAM-TAM



LE MOT DU MAIRE



SOMMAIRE

2. Le mot du maire
3. Délibérations du conseil municipal
6. Les commissions
10. Les affaires scolaires
14. Sport Loisirs
Culture
Vie Associative
24. Tam-Tam
Salaunais
27. Infos pratiques
31. Infos Services

« VIVRE A SALAUNES »

Journal semestriel
Dépôt légal
N°07 00039

Direction de la
publication :
Jean-Marie Castagneau

En cette période qui s'annonce sombre pour nos collectivités, il est particulièrement opportun de trouver des ressources permettant de compenser les diminutions d'aides et de dotations, de gérer au plus près nos dépenses de fonctionnement et de dégager des moyens d'investissement qui sont nécessaires pour l'évolution de notre commune.

- Notre P.L.U. qui vient d'être approuvé va permettre d'engager le projet d'aménagement et de développement durable correspondant aux objectifs que s'est fixée la commune pour contenir une évolution démographique de 3% d'ici à 2027.

- Est ainsi priorisée l'extension du groupe scolaire avec la construction de sa structure de restauration et d'une classe supplémentaire pour faire face au besoin de scolarisation.

- Le déplacement du stade actuel va libérer son espace à proximité du bourg pour la réalisation du projet de construction de logements à vocation locative. Le nouveau stade sera réalisé à l'écart du bourg à proximité de notre centre technique.

- Le nouveau projet de lotissement dénommé « Domaine de la Carreyre » de 42 lots programmé par la société Progefim en continuité du Parc de Capéran est planifié pour une commercialisation deuxième semestre 2014.

- Le projet de zone d'activité artisanale « ZA de la Confrérie » est engagé sur un espace communal de 6ha à l'entrée ouest de la commune avec déjà plusieurs réservations.

- Le projet de réseau de chaleur biomasse à énergie plaquettes bois sera associé à l'extension du groupe scolaire et va permettre de substantielles économies.

- Enfin le projet de parc solaire porté par la société Solaire Direct sera réalisé en forêt communale. Il concerne 7 parcs voltaïques dont 1 sur trackers solaires aux lieux-dits Sargats, Cabanots et Peyneuf et un parc à l'Estremignan. Ce projet qui sera une source importante de revenus est particulièrement le bienvenu et va permettre d'engager les programmes de travaux projetés tout en contenant notre fiscalité.

En souhaitant que vous puissiez vous approprier un peu de soleil, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Jean-Marie Castagneau.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Comptes administratifs

Les comptes administratifs 2012 des budgets de la commune (principal, bois et CCAS) ont été approuvés par le conseil municipal. Ils se présentent comme suit :

Budget commune

Dépenses de fonctionnement :	560 789,16 €	Dépenses d'investissement:	204 855,46 €
Recettes de fonctionnement :	732 721,41 €	Recettes d'investissement:	214 905,76 €
Excédent de l'année précédente:	32 621,39 €	Excédent de l'année précédente:	386,07 €
Résultat de l'exercice :	171 932,25 €	Résultat de l'exercice :	9 664,23 €

Budget bois

Dépenses de fonctionnement :	44 186,65 €	Dépenses d'investissement:	48 809,34 €
Recettes de fonctionnement :	33 099,00 €	Recettes d'investissement:	46 167,17 €
Résultat de l'année précédente:	16 546,70 €	Excédent de l'année précédente:	5 792,86 €
Résultat de l'exercice:	-11 087,65 €	Résultat de l'exercice:	- 2 642,17 €

Budget CCAS

Dépenses de fonctionnement:	3 588,74 €
Recettes de fonctionnement:	4 814,00 €
Excédent de l'année précédente:	289,88 €
Résultat de l'exercice:	1 225,26 €

■ Taux des 3 taxes locales

Les taux restent inchangés pour 2013 :

- Taxe d'Habitation au taux de 11,22 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties au taux de 11,08 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties au taux de 27,19 %

■ Vote du budget

Les budgets communaux 2013 s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE:

- Fonctionnement : dépenses et recettes: 913 089,00 €
- Investissement : dépenses et recettes : 336 258,00 €
- **TOTAL : 1 249 347,00 €**

BUDGET BOIS:

- Fonctionnement: dépenses et recettes: 92 849,00 €
- Investissement: dépenses et recettes: 35 004,00 €
- **TOTAL : 127 853,00 €**

BUDGET CCAS

- Fonctionnement : dépenses et recettes: 6 075,00 €

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement aux associations ont été reconduites comme chaque année. L'attribution se fait au regard du dossier de demande de subvention dûment complété par le président et le trésorier de chaque association. Le montant total des subventions s'élève à la somme de 9 155,00 € répartie comme suit:

A.C.C.A	310,00 €
Amicale des Pompiers	310,00 €
Club Au fil des ans	310,00 €
Comité des Fêtes	3 305,00 €
U.S.S Foot	3 600,00 €
U.S.S Gym	700,00 €
Chorale Les copains d'accord	310,00 €
APE Les enfants de Salaunes	310,00 €

■ Programme de travaux ONF

M. le Maire rappelle les différentes actions qui seront entreprises cette année dans la forêt communale.

Travaux de fonctionnement réalisés en régie communale:

- débroussaillage des cloisonnements au rouleau landais, parcelles 15 et 16
- débroussaillage de sécurité DFCI au gyrobroyeur : le long des chemins et fossés sur tout le massif forestier communal

Travaux de fonctionnement par entreprise externe sur devis :

- nettoyage de la zone non dépressée en 2012 : élimination des tiges de pin maritime sans avenir, non marchande
- débroussaillage de la parcelle 14, sur la partie semée en pins maritimes seulement, au broyeur forestier

■ Tickets de cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 2,80 euros le prix de vente du ticket de cantine, à compter du premier jour de la rentrée des classes 2013-2014.

■ Achat

Il est décidé d'acheter un débroussailleur landais pour les besoins des services techniques.

La société Agri 33 propose un débroussailleur landais pour un montant de 17 600 € HT avec la reprise de l'ancien débroussailleur et d'une épareuse pour un total de 6 380 € HT.

Il reste donc à la charge de la commune une somme de 11 220 € HT.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Bail emphytéotique

Il est nécessaire de permettre à l'Association Communale de Chasse Agréée de satisfaire la mise en place de la nouvelle réglementation européenne sur la sécurité alimentaire pour le gibier de chasse. De ce fait, le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'A.C.C.A. pour permettre la construction d'un local et l'installation d'un chenil communal d'attente.

Sa réalisation et les frais afférents à ce local seront supportés par l'association.

Ce bail est établi pour une durée de 99 ans pour une redevance fixée à l'euro symbolique sur la parcelle D645 (17a 23ca).

■ Délégués communautaires

La loi de réforme des collectivités territoriales revient sur la composition des conseils communautaires.

Les communes devaient délibérer sur les nouvelles règles de composition du conseil communautaire avant le 30 juin 2013 pour une entrée en vigueur en 2014. Le nombre de sièges est limité en fonction de la population totale de la Communauté de Communes et du nombre de communes membres.

Pour la Communauté de Communes Médullienne, le nombre légal de sièges est de 26 (population entre 10 000 et 19 999 habitants) avec la possibilité, en cas d'accord amiable, d'ajouter des sièges dans la limite de 25 %.

Le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, que le nombre de sièges serait de 33 se décomposant comme suit :

- ⇒ Avensan : 4
- ⇒ Brach : 2
- ⇒ Castelnau-de-Médoc : 6
- ⇒ Listrac-Médoc : 4
- ⇒ Moulis-en-Médoc : 3
- ⇒ Le Porge : 4
- ⇒ Sainte-Hélène : 4
- ⇒ Salaunes : 2
- ⇒ Saumos : 2
- ⇒ Le Temple : 2

LES COMMISSIONS

■ Plan canicule
2013

Les conséquences de la canicule de 2003 ont conduit les pouvoirs publics à adopter la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette loi institue un Plan d'Alerte et d'Urgence.

Cette loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n°2004-926 du 1er septembre 2006.

Un registre nominatif et confidentiel est ouvert à la mairie de la ville afin de permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites sur le registre en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le maire garantit la confidentialité des données recueillies.

► Pourquoi vous inscrire ?

Pour améliorer la prévention des situations exceptionnelles (canicule, grand froid, tempête...)

► Qui est concerné ?

Les personnes âgées et les personnes handicapées isolées.

► Comment s'inscrire ?

L'inscription est facultative et gratuite. Elle est réalisée au moyen d'un questionnaire obtenu sur simple demande auprès du secrétariat de la mairie (05 56 58 58 73) par la personne elle-même ou par un tiers. Aucune pièce justificative n'est exigée (sauf s'il existe un représentant légal : fournir un extrait de jugement de tutelle).

Le maire accuse réception de la demande dans un délai de 8 jours. L'accusé de réception est adressé à la personne inscrite ou son représentant légal. L'accusé vaut confirmation de l'inscription et à défaut d'opposition de qui le reçoit, confirmation de l'accord de ce dernier.

La radiation peut être opérée sur simple demande.

Les personnes déjà inscrites n'ont pas à se réinscrire chaque année.

La responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'Alerte d'Urgence incombe au préfet. Sur sa demande, le maire est tenu de communiquer les données du registre aux destinataires -organismes ou services- chargés de l'organisation des interventions à domicile en cas de déclenchement du plan.



LES COMMISSIONS

■ Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)?

Le Plan Communal de Sauvegarde est un véritable plan de gestion de crise à l'échelle communale qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire.

Il définit qui fait quoi, quand et comment en cas de crise. Il doit prendre les mesures de prévention contre tous types de risques majeurs et organiser les secours sur la commune.

L'article 13 de la loi du 13 août 2004 le définit ainsi: « Le Plan Communal de Sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. »

En outre, le Plan Communal de Sauvegarde comprend un Dossier d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM).

Où en est-on à Salaunes?

Le Plan Communal de Sauvegarde, réalisé par les élus municipaux, est actuellement en cours d'élaboration. D'ici la fin de l'année, une réunion publique sera organisée afin de vous présenter ce plan.

Ce document recense notamment les différents risques présents sur la commune à savoir le risque incendie, le risque météorologique, le risque canicule, le risque grand froid, le risque radioactivité, le risque accident de la circulation routière et aérienne, le risque transport de matières dangereuses, le risque pollution des eaux et le risque sanitaire.

Salaunes

GIRONDE
Aquitaine



feux de forêt mouvement de terrain sismicité zone 1

en cas de danger ou d'alerte

- 1. abritez-vous**
- 2. écoutez la radio**
 - Station France bleu - Bordeaux-100.1 Mhz
 - Station France Bleu - Arcachon-101.8 Mhz
 - Station France Bleu - Lesparre-101.6 Mhz
 - Station France Bleu - Lacanau-101.4 Mhz
- 3. respectez les consignes**
 - >n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > sur Internet : www.prim.net

LES COMMISSIONS

Après une longue procédure, et un avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal a approuvé le PLU par délibération du 25 janvier 2013. Ce dernier est consultable soit en Mairie, aux heures d'ouverture, soit sur le site internet de la commune.

5 objectifs principaux sont poursuivis :

- ⇒ Créer une identité de bourg et maintenir le caractère rural de Salaunes,
- ⇒ Faire de la nature et de l'environnement un enjeu prioritaire du développement urbain de Salaunes;
- ⇒ Favoriser les modes de déplacements alternatifs à l'automobile et hiérarchiser le réseau viaire,
- ⇒ Favoriser une plus grande équité sociale par une politique de diversité urbaine,
- ⇒ Conforter l'attractivité des pôles économiques existants.

Pour y parvenir, quatre catégories de zones sont définies :

► Les zones urbaines (U)

Ce sont les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Ces zones sont :

- ◆ **Zone UA** : zone urbaine correspondant au centre bourg de la commune.
- ◆ **Zone UB** : couvre principalement les espaces urbanisés à dominante d'habitat individuel, de réalisation relativement récente et de forme urbaine aérée.

Il s'agit de quartiers de type pavillonnaire.

- ◆ **Zone UE** : réservée aux équipements collectifs, elle est destinée à accueillir les services techniques de la Commune ainsi que la future Plaine des sports.
- ◆ **Zone UY** : destinée aux activités industrielles, artisanales ou commerciales.

► Les zones à urbaniser (AU)

Il s'agit des secteurs à caractère naturel de la commune, destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Ces zones sont :

- ◆ **Zone 1AU** : secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.
- ◆ **Zone 1AUY** : secteurs de la commune à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation. Zones à vocation à accueillir des activités économiques (industrielles, artisanales, de commerces et de services) ainsi que des équipements d'intérêt collectif.

LES COMMISSIONS

- ♦ **Zone 2AU** : secteurs où les voies publiques, les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie immédiate de la zone n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone.

L'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU est subordonnée à une révision simplifiée du présent Plan Local d'Urbanisme et à la réalisation des équipements nécessaires à la viabilisation des terrains existants.

- ▶ **Les zones agricoles (A)**

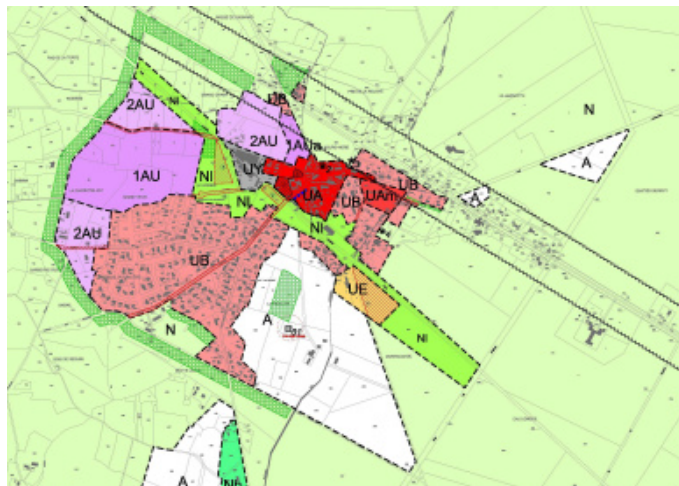
Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles et forestières.

- ▶ **Les zones naturelles et forestières (N)**

Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Deux secteurs ont été définis :

- ♦ **le secteur Nh**, est constitué par les écarts, les hameaux traditionnels qui se sont développés autour de fermes existantes. Il s'agit de maisons individuelles construites sur de grandes parcelles. Ces espaces ont un caractère rural traditionnel qui constitue une composante du paysage à conserver. Les constructions en vue du comblement des dents creuses seront autorisées.
- ♦ **le secteur Ni**, trame verte de la commune, correspond à une bande boisée équipée autour de la piste cyclable, destinée à accueillir les activités de loisirs et équipements légers de loisirs, d'accueil du public et d'aires de jeux, et du stationnement végétalisé.



AFFAIRES SCOLAIRES

■ Cantine scolaire

Nous avons eu cette année en moyenne 85 repas par jour (72 l'année dernière) partagés en deux services quasi égaux :

- 1^{er} service la maternelle,
- 2^{ème} service les primaires.

Nous avons aussi battu notre record le jeudi 16 mai avec 97 repas adultes compris, en effet, les enseignantes mangent régulièrement au restaurant scolaire.

Le vendredi 5 juillet, nous terminons l'année avec notre repas de fête.

Je profite de ce petit article pour souhaiter bonne chance à nos grands qui partent pour le collège. Je remercie les parents que j'ai croisé pendant la kermesse et qui m'ont rapporté les propos très touchants de leurs enfants au sujet des repas préparés à la cantine. Il est vrai que certains bons mangeurs (ils se reconnaîtront) vont sûrement me manquer.

Je souhaite de très bonnes vacances à tous.



Isabelle Duvignères



■ Personnel communal

Isabelle Duvignères, responsable de la cantine, est nommée au 1er juillet adjoint technique de 2ème classe.

Martine Marie-Magdeleine, ASEM à l'école de Salaunes, est nommée au 1er septembre agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles.

AFFAIRES SCOLAIRES

■ Accueil périscolaire

Durant cette année scolaire 2012-2013, l'accueil périscolaire de Salaunes, géré par l'association « les Francas de Gironde », a connu une hausse des effectifs par rapport à l'année passée, en particulier chez les enfants âgés de 3 à 5 ans.

Nous avons développé deux objectifs dans notre projet pédagogique : la sensibilisation au monde des médias, à la lecture et la découverte de l'Afrique Centrale.

Sensibilisation au monde des médias:

Les enfants ont pu s'initier à la recherche d'informations sécurisées sur internet, à la lecture de journaux, à la création d'émissions radio-phoniques en pratiquant des interviews. Un blog « Radio Grappe d'Infos » est d'ailleurs en ligne sur le réseau des blogs des Francas de Gironde <http://blogs.francas33.fr>, et vous pourrez y découvrir des émissions réalisées par les enfants de la Communauté de Communes.

Découverte de l'Afrique centrale:

C'est à travers des activités manuelles (initiation à la peinture, sculpture, création de fresque,...), que les enfants ont réalisé des objets ou œuvres en lien avec l'art africain ou avec la faune et la flore locale.

Ainsi, la salle d'évolution de l'école s'est peu à peu transformée en un petit village africain. Fresque géante, peinture sur soie, création de masques africains, création d'un guerrier Masai à taille réelle, construction de petits tam-tams, etc..., ont jalonné l'année sur l'accueil.

En point d'orgue, nous avons eu la visite d'une intervenante originaire du Burundi qui a présenté son pays et, avec gentillesse, a pris le temps de répondre aux questions des enfants.

Les Francas de Gironde dans leur démarche éducative ont la volonté de privilégier les liens entre nos accueils de loisirs et le projet des écoles. Aussi pour clôturer cette année, les enfants de l'APS participent à la réalisation du spectacle de la fête de fin d'année de l'école et ce en partenariat avec l'équipe d'enseignants de l'école et l'association des parents d'élèves. Un spectacle co-construit qui a été haut en couleurs !!!



AFFAIRES SCOLAIRES

■ PS / MS

Lundi 10 juin, nous avons été en bus au zoo de Pessac. Nous avons vu des perroquets (un perroquet faisait de la voiture), des girafes qui mangeaient de la paille, un tigre qui dormait, un lion et une lionne qui jouaient à la bagarre, des loups qui marchaient, des zèbres, des singes qui se balançaient dans les cordes, des tapirs qui se couchaient, des autruches, des flamants roses, une grosse tortue et des pandas. Nous avons adoré le spectacle de perroquets parce qu'il était drôle, le pique-nique et les singes qui mangeaient des fraises.



La classe des Petits et des Moyens

■ GS / CP

Pour ce dernier article de l'année scolaire, les élèves de la classe de GS/CP ont décidé de raconter les moments forts vécus au cours de ces derniers mois. Tout a commencé en janvier quand nous sommes allés à la rencontre des artistes du cirque Arlette Gruss, c'était génial, époustouflant!



A partir de ce moment là, dans la classe, nous avons beaucoup travaillé sur le thème du cirque qui a été un fil conducteur pour réaliser nos costumes de carnaval et notre spectacle de kermesse. Nous avons, pour cette dernière, préparé deux danses dont une avec des assiettes chinoises...incassables bien sûr! Enfin, pour la sortie de fin d'année, nous nous sommes rendus à Blanquefort au festival Echappée Belle. Nous avons pu assister à

deux spectacles: un théâtre d'ombres : « l'enfant de la haute mer » et un numéro de cirque : « roue libre ». Nous avons aussi eu une animation kapla au cours de laquelle nous avons appris à construire un train. Nous avons eu beaucoup de chance car le soleil et la chaleur nous ont accompagnés.

Maintenant tout le monde attend avec impatience les grandes vacances pour se reposer.

La classe des Moyens et des CP

AFFAIRES SCOLAIRES

CE1 / CE2

Vendredi 14 juin 2013 à 18h00, nous avons fait le spectacle de la kermesse sur le thème du cirque.

Nous avons commencé par la chorale de toute l'école et chaque classe a fait un numéro. Le premier numéro était celui de la classe de PS, ils ont fait des fauves avec deux dompteurs. Après, les GS-CP ont fait une danse sur « Gugusse avec son violon ». Puis, les CE1-CE2 ont présenté une danse de rubans. Les MS nous ont alors concoctés un numéro d'équilibriste sur des chaises. Ensuite, les GS-CP ont fait une danse avec des assiettes chinoises et nous ont dansé « Yéyé Yoyo ». Après, les CM ont fait des jongleries et des figures d'acrogym. Les CE1-CE2 ont alors chanté « Je suis un clown qui rigole » en mimant. Pour le dernier numéro du spectacle, Emma nous a présenté un enchaînement de claquettes. Et enfin, nous avons tous chanté de nouveau « Si c'est



vraiment bien » en faisant les gestes et les bruits. Après le spectacle, les stands de jeux, la buvette, la restauration, la brocante, le maquillage et l'exposition ont ouvert et les enfants ont pu s'amuser.

La classes des CE1-CE2

CM1 / CM2

Le jeudi 6 juin, la classe des CM s'est rendue au « Festival Echappée Belle » à Blanquefort. Nous avons vu deux spectacles et avons assisté à un atelier de danse.

Notre premier spectacle s'appelait « Vu » : c'est un homme perfectionniste obsédé par le contrôle des choses. Les avis dans la classe sont mitigés. Les passages que nous avons le plus apprécié étaient : les ronds de fumée, le pétard qui explosait dans le tiroir...

Ensuite nous avons participé à un atelier de danse malgache où nous avons appris les bases de leur danse et de leurs percussions. Nous avons aimé l'extrait de leur représentation et la danse avec la troupe.

Enfin, nous sommes allés assister au deuxième spectacle qui s'appelait « Zouhan ». C'était un spectacle de combats africains sous forme de danse. Tout le monde n'a pas très apprécié ce spectacle car l'histoire n'était pas traduite en français.

Nous avons apprécié cette journée grâce au beau temps et au pique-nique dans l'herbe.



La classe des CM1 et CM2

ASSOCIATIONS

■ La vie du centre de secours

Engagement : le sapeur Denis Delsart nous a rejoint et commence ses formations début juillet. Nous lui souhaitons une bonne intégration parmi nous. Avec son arrivée, l'effectif du centre reste toujours à 34 agents suite au départ du sapeur Guillaume Berengnier.

Nous renouvelons notre appel à candidats en sachant que les portes de la caserne vous restent ouvertes, n'hésitez pas à venir nous voir ou prendre contact avec nous pour tous renseignements pour devenir sapeur pompier volontaire, cela ne vous engage à rien.

Téléphone caserne : 05 57 97 01 66.

Chef de centre : 06 85 82 80 33.

Formation : pour la première fois, le centre de secours de Salaunes a organisé sur une durée de quinze jours le stage de formation de base pour 16 stagiaires venus des casernes de tout le Médoc sous la responsabilité du capitaine Xavier Reynaldo et de l'adjutant Bernard Bonneval avec l'aide de plusieurs sous-officiers venus des casernes voisines.



Les sapeurs Mickaël Guibot et Baptiste Roche ont obtenu leurs COD1 ce qui leur permet de conduire les camions en intervention urbaine. Le sapeur Julien Solans a, pour sa part, fait un gros effort de disponibilité en ce début d'année en alignant les deux stages de secourisme et



le FDF1, stage sur les feux de forêt, qui s'est déroulé à Salaunes auquel ont participé une quinzaine de stagiaires venu de centres de secours différents sous la responsabilité des adjutants Bernard Bonneval et Franck Desbats et du capitaine Xavier Reynaldo. Cette formation s'est déroulée sous des conditions météorologiques qui ne ressemblent vraiment pas à celles d'un temps de campagne de feux de forêt mais, malgré cela, l'ensemble des stagiaires ont joué le jeu jusqu'au bout.

Les adjutants Bernard Bonneval et Cédric Giron sont passés à leur tour derrière le bureau pour suivre une formation de maintien des acquis incendie et seront suivis par l'adjutant Franck Desbats dans quelques mois, comme quoi, même pour les formateurs, la formation n'est jamais terminée.

ASSOCIATIONS

Début juillet, l'adjudant Bernard Bernoulat et le capitaine Xavier Reynaldo avec l'aide du caporal Hoël Bru de la caserne de Margaux ont organisé un stage de secourisme de niveau 1 (PSE1a) ce qui fait avec cette formation pas moins de trois stages organisés au niveau du centre de secours de Salaunes et sans compter nos participations à l'encadrement d'autres formations dans le reste du département.

J'en profite pour renouveler toutes mes félicitations pour la réussite à ces formations et je vous remercie tous pour votre implication.

Sainte barbe : cette année nous avons fêté notre sainte patronne avec une émotion toute particulière lors de la remise des médailles en reconnaissance des années de service et de dévouement de certains agents au sein de la caserne. Pour commencer, la médaille d'argent pour 20 années de service au caporal-chef Jean-Eric Petit et à l'adjudant Bernard Bonneval qui nous



a bonifié d'un petit discours qui venait du fond du cœur et qui démontre bien l'esprit de famille qui règne dans cette caserne, puis la médaille d'or pour 30 années de service, oui, 30 années, je me répète mais je pense que cela mérite bien que nous nous arrêtions un peu sur ces agents qui ont donné et continuent à donner une grande partie de leur temps à votre service : les récipiendaires sont le sergent-chef Patrice Pigeot, puis une remise peu commune où l'on retrouve le neveu, l'adjudant-chef Gilles Reynaldo, et l'oncle, le capitaine Xavier Reynaldo. Toutes nos félicitations à ces agents et bien sûr à leurs collègues qui donne de leur temps pour le bon fonctionnement de la caserne.



Activité sportive : au mois d'avril, huit de nos camarades ont participé à la première « Frappadingue » organisée à Bourg sur Gironde dans des conditions météorologiques très difficiles et sur un parcours semé d'embûches, toutes aussi bien préparées les unes que les autres, pour venir à bout des énergies de tous les participants. Nous donnerons une mention spéciale à la seule fille du groupe et nous renouvelons nos félicitations à toute l'équipe.

Le chef de centre
Capitaine Xavier Reynaldo.

ASSOCIATIONS

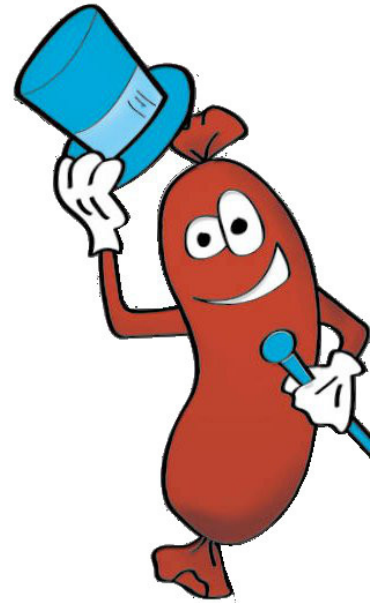
■ Club Au fil des ans

Après un début d'année morose vu le temps déplorable, le bureau organise les repas mensuels toujours bienvenus.

Arrive la boudinade que nous essayons d'organiser le mieux possible, malgré cela, quelques personnes ne respectant pas les places payées et réservées mettent la « pagaille » avec parfois des propos pas gentils du tout. Enfin!

Toutefois un grand merci à tous les bénévoles qui une fois de plus ont œuvré avec une très grande compétence, gentillesse, certains ont sacrifié leur 1er mai depuis de nombreuses années. Merci, encore merci!

Election du bureau fin mars : confiance renouvelée à tous les sortants.
Très sincères vacances à tous.



Le président
Michel Tételin.

■ A.S.A D.F.C.I

La surface boisée de la commune représente 4 103 hectares dont 724 hectares de forêt communale. Le reste est réparti sur 123 propriétaires.

Rappel : les pistes sont toujours interdites aux véhicules motorisés.

Travaux réalisés en 2013 en partenariat avec la mairie:

- ▶ piste 204 et 6A : rebouchage des trous avec du calcaire, travaux effectués par les agents communaux.
- ▶ piste des 10 mètres et 50 mètres : dossier subventionné à 80% par la fédération DFCI et 20% à la charge de l'ASA, travaux effectués par l'entreprise Rollin.
- ▶ réalisation de 4 ponts :
 - 3 sur la demi-piste Berthier
 - 1 à l'intersection de la piste des 10 mètres et du chemin des Saussets.

Le panneautage des pistes est pratiquement terminé.

Le bureau de l'Association Syndicale Autorisée de Défense de la Forêt contre l'Incendie se compose de douze propriétaires. L'assemblée générale s'est déroulée le 1er juin sous la présidence de Daniel Hostein.

Le président
Daniel Hostein



ASSOCIATIONS

■ Les Copains d'Accord

Nous voilà arrivés au terme de cette nouvelle saison 2012/2013 et avec lui, l'heure des bilans : plutôt positifs malgré des conditions pas toujours idéales.

Tout d'abord, lors de la « Fête du Printemps », le samedi 13 avril, dans la Salle Polyvalente qui avait été aménagée par nos soins comme une scène de Théâtre pour l'occasion.

Puis enfin, pour la « Fête de la musique », le 21 juin en l'Eglise Saint-Roch : le temps, exécrable depuis plusieurs semaines, jouait en notre défaveur.

D'ailleurs, lors de l'ouverture des portes à 19h30, seules 4 personnes étaient présentes sous le porche. Nous avons attendu une petite quinzaine de minutes avant de démarrer le spectacle ce qui a permis à d'autres amateurs de nous rejoindre. Peu de temps après, toute la nef centrale était quasiment pleine de Salaunais et Salaunaises mais aussi d'habitants des communes voisines ainsi que des amis de passage arrivants de Montpellier, Marseille, Paris et même des Etats-Unis (Seattle). Le programme - toujours aussi éclectique et varié - faisait alterner, cette année, des chansons françaises autour du thème de « la couleur » passant ainsi avec aisance de « La vie en rose » d'Edith Piaf à « L'aigle noir » de Barbara à travers un « Rêve Orange » de Liane Foly. Le public emballé fut mis à contribution et « répondit » avec enthousiasme à la Chorale pendant l'une de ses chansons les plus jouées : « Je veux être noir » de Nino Ferrer.



Les conditions météorologiques déplorables de la semaine étaient relativement clémentes à la fin de la prestation, mais l'apéritif-dinatoire proposé par la Chorale pour conclure cette soirée fut organisé dans la salle du Farfadet mis gracieusement à notre disposition par M. le Maire - qu'il en soit ici remercié ! Un grand merci à tous les choristes présents qui ont su mettre leurs talents vocaux et culinaires au service de cette 22ème « Fête de la musique ».

La prochaine rentrée s'effectuera le mercredi 25 septembre autour d'un verre de l'amitié afin d'accueillir les nouveaux arrivants et les anciens choristes !

Pour les nouvelles futures inscriptions, prière de prendre contact auprès du Président de la Chorale : 05 56 58 56 55. Dans l'attente de vous retrouver bientôt - anciens et nouveaux choristes - nous vous souhaitons à tous et toutes un été chaud, ensoleillé et enchanté.

Le président et directeur musical
François Guillou-Kerédan

ASSOCIATIONS

■ Comité des Fêtes

Pour le 20^{ème} anniversaire de notre fête locale, le Comité des Fêtes de Salaunes mettait les petits plats dans les grands.

En effet, les 12, 13 et 14 avril dernier, avait lieu notre traditionnelle Fête du Printemps, une manifestation portée à bout de bras par tous les membres de notre association, avec le soutien de la mairie ainsi que du personnel communal.

Un beau week-end de printemps nous permettait d'envisager ces trois jours de fête avec sérénité en débutant par le printemps des enfants: animations, goûter et manèges pour tous les petits Salaunais.

La soirée théâtre qui suivait fut, comme les années précédentes, une grande réussite. Nous remercions toute la troupe des « Coulisses de l'Estran » de Carcans-Maubuisson.

La journée du samedi débutait à 14H00 par un concours de pétanque en parallèle du concours de belote qui a connu un grand succès avec 28 équipes inscrites.

En fin de journée, nos amis de la chorale « Les copains d'accord » nous faisait l'immense plaisir de nous interpréter quelques morceaux de leur répertoire dans la salle la Garenne, un récital qui, comme tous les ans, ravissait les spectateurs présents.

La soirée débutait par l'incontournable omelette géante, la douceur de cette soirée de printemps faisait se déplacer de nombreux Salaunais pour déguster notre délicieuse omelette à l'aillet accompagnée du bal champêtre qui nous faisait vibrer jusqu'au bout de la nuit.

Tout ceci se terminait par un magnifique feu d'artifice musical, 10 minutes de plaisir et de joie.



6H00 dimanche matin, les plus courageux prenaient place pour le vide-grenier sous la direction de notre ami Robert.

A midi, après quelques brefs discours, place au vin d'honneur offert par le Comité des Fêtes de Salaunes.

ASSOCIATIONS



Conduits par nos amis de la « Bandaqui » qui animaient tout l'après-midi notre sympathique fête locale, nous prenions place dans la salle la Garenne où plus de 200 gourmets attendaient avec impatience la dégustation de notre inoubliable jambon braisé/haricots. Un repas festif au son des

musiques du sud-ouest se terminait par quelques pas de danse country. A l'extérieur, au cœur de la fête, les plus petits pouvaient profiter de la gentillesse et du talent du duo David et Marguerite qui, tout l'après-midi, maquillaient les enfants et leur offraient de magnifiques sculptures sur ballons.

Après une énergique démonstration de zumba de notre club de gym local, cette 20^{ème} édition de la Fête du Printemps se terminait par le tirage de la bourriche.



Un grand merci à toutes les personnes qui participent à la réalisation et à la pérennisation des manifestations de notre commune.

Rendez-vous les 5 et 6 octobre 2013 pour les dix ans de notre Foire du Terroir.

Le président
Patrick Vignaux

ASSOCIATIONS

■ Association
des Parents
d'Elèves

Notre petite asso APE a fêté ses un an le 31 mars 2013, et c'est un bilan très positif que nous pouvons tirer de cette année d'exercices.

Les différentes manifestations auxquelles nous avons participé, nous ont permis de récolter suffisamment

de fonds et d'atteindre notre objectif, à savoir l'achat d'ordinateurs pour l'école.

Nous avons également financé une partie de la sortie cirque, ainsi que la totalité des sorties de fin d'année des classes de Salaunes.

Dernièrement, à l'occasion du carnaval de l'école, nous avons souhaité prolonger les festivités en organisant un repas dansant à la salle



de musique grâce à notre DJ.

Nous tenons encore à remercier tous ceux qui nous ont aidés dans l'organisation de cette soirée : parents, bénévoles, mairie...etc.

Désormais, rendez-vous à la prochaine rentrée scolaire. N'hésitez pas à nous rejoindre Mesdames mais également Messieurs, nous ne vous demandons pas d'argent mais juste un peu de votre temps, pour le bien de nos enfants.

Très bonnes vacances et à bientôt



polyvalente.

En 1ère partie de soirée, les enfants ont ainsi pu assister à un spectacle de magie, pendant que les adultes se retrouvaient autour d'un verre et de tartines de tapenade.

Un délicieux repas a été servi par la suite sur fond

La Présidente
Aude Teillé

ASSOCIATIONS

■ U.S.S. Gym



Nous arrivons à la fin de notre saison qui s'est bien déroulée avec toujours notre petite vingtaine d'adhérentes très motivées : petit groupe mais bien soudé et très sympathique.

Cette saison a été marquée par un allongement du temps de cours : 1h30 au lieu de 1h et par un rythme un peu plus dynamique associant la gym traditionnelle à la danse zumba.

Nous changeons également notre sortie de fin d'année : le 6 juillet nous partons pour une randonnée pédestre au domaine de Certes (entre Audenge et Lanton). Comme d'habitude le pique-nique sera organisé par le club.

Les cours se sont arrêtés le 25 juin et reprendront le 10 septembre à 19h00. Un courrier sera distribué dans vos boîtes aux lettres courant août.

Je vous souhaite de passer un très bon été et vous attends à la rentrée pour une nouvelle aventure avec nous.

La présidente

■ A.C.C.A

Comme l'année dernière, une « Journée verte » a été organisée sous l'impulsion de la Fédération des Chasseurs de la Gironde. L'association communale, avec le concours de la mairie de Salaunes, a ramassé une quantité impressionnante de divers déchets sur les abords de notre forêt. Merci à tous les participants, qu'ils soient chasseurs ou non chasseurs.



Le 27 avril s'est déroulé, dans la bonne humeur, le repas annuel de l'A.C.C.A., nous remercions les organisateurs et les participants.

L'assemblée générale a eu lieu le 22 juin, le point important était le renouvellement du tiers-sortant suite au départ d'Emile Dudon en tant que membre propriétaire non chasseur. Un grand merci Emile pour ta fidélité depuis juin 1998.

A cette assemblée, nous avons deux candidatures: Gérard Faucouneau et Didier Bestaven qui ont été élus à l'unanimité. Une prochaine réunion du conseil d'administration déterminera le nouvel organigramme.

La vente des cartes de chasse aura lieu les samedi 31 août et 7 septembre de 9h00 à 12h00 à la Garenne, salle de vote.

Tout le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances ensoleillées avant de redémarrer la nouvelle saison.

Le président
Jacques Laborde.

ASSOCIATIONS

■ U.S.S. Foot

La saison 2012-2013 s'est arrêtée le 31 mai par l'assemblée annuelle du club. Niveau sportif, l'équipe 1ère évoluant en promotion de 1ère division termine la saison à la sixième place sur 12 équipes dans une poule très difficile vu la refonte des championnats cette année.



Pour notre équipe vétérans du vendredi soir, le championnat s'est terminé aussi fin mai avec 18 matchs gagnés, 3 nuls, 2 perdus. Félicitations à eux pour la qualité de football et leur état d'esprit sur le terrain.

Pour notre équipe de foot en salle à Bruges, elle a fait aussi une très belle saison en terminant 4ème en deuxième partie de son championnat.

L'équipe 1ère se maintient largement cette année. La montée en division supérieure sera l'objectif de la saison prochaine vu l'arrivée de sept joueurs de qualité au club la saison prochaine.



Au niveau des événements extra sportifs, le club a organisé son troisième tournoi de pétanque le samedi 20 avril. Malgré le froid et un peu de soleil, toute la journée nous avons pu réaliser notre tournoi avec 24 équipes motivées pour s'affronter sans répit. Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés pour participer à ce très bon moment de convivialité ainsi qu'à la municipalité qui nous a aidés à le réaliser. On

peut ainsi féliciter l'équipe des « Muzeaux » pour sa victoire en finale du tournoi principal. Leur trophée sera remis en jeu l'année prochaine en espérant voir encore plus de participants de la commune.

L'U.S. Salaunes a organisé pour sa deuxième année son tournoi sixte sous un beau soleil en mémoire de René Santillana, David Dubuisson, Laurent Echegaray et Alexandre Nigou. Quinze équipes ont répondu présentes à l'invitation. Plus de 1 200 € de lots ont été distribués. Cent quarante personnes se sont régalées de cette journée footballistique.

ASSOCIATIONS



Le trophée a été soulevé par l'équipe de la Salinière. Le titre sera, comme chaque année, remis en jeu l'année prochaine. Bravo à eux!

Le 15 juin dernier, à la salle polyvalente, a eu lieu l'éternelle Fête Portugaise, la 36ème de son existence.

Cette fête a été encore une fois de plus incroyablement réussie, les gens ont été très satisfaits de l'organisation et de la gentillesse de toute l'équipe de Salaunes qui a travaillé à son bon déroulement. Je les félicite vraiment pour le travail fait. Avec plus de 187 réservations et 600 personnes sur place pour danser sous les jeux de lumières du groupe portugais SOM2000.

On vous donne rendez-vous le 14 juin 2014 pour la 37ème Fête Portugaise de Salaunes.

La saison redémarre en août avec trois équipes de football. Pour toute demande de licences et de renseignements, prendre contact auprès du bureau du club au 06 89 87 38 58. Nous serions très heureux de vous recevoir parmi nous.

L'arrivée de nouveaux dirigeants est la bienvenue afin de renforcer ce club familial ou bien pour l'aider dans l'organisation des matchs et des événements extra sportifs dans la commune.



L'U.S. Salaunes vous souhaite de passer de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le lundi 5 août pour la reprise de la saison.

Le président
Cyril Reynaldo.

LE TAM-TAM SALAUNAIS

■ Calendrier des manifestations (second semestre)

5 et 6 octobre 2013	Foire du Terroir	Organisée par le Comité des Fêtes
13 octobre 2013	Vide placards	Organisé par l'association des parents d'élèves
26 octobre 2013	Soirée FIFA	Organisée par l'USS Foot

■ Cérémonie de citoyenneté.

Bienvenue à l'âge de la majorité.

Comme chaque année, à la demande du Préfet, la municipalité organise la remise des cartes électorales aux jeunes ayant eu 18 ans.

Monsieur le Maire présente les droits et devoirs du citoyen ainsi que les principes fondamentaux de la République. A cette occasion, il leur est offert à chacun le Livret du Citoyen, passeport pour l'avenir.



Etaient concernés cette année :

- ◀ Camille Azzouguen
- ⇒ Geoffrey Bourguet
- ⇒ Léo Guillou-Keredan
- ◀ Salomé Mitouard
- ⇒ Pierre Teytaux
- ⇒ Aurore Torres

■ Passeport pour le collège

Lundi 24 juin, sous l'œil attentif de Mme Degans, enseignante de la classe de CM2, les enfants Alex, Aryel, Enzo, Jonathan, Laura, Maxime, Océane, Shavivane, Théo et Victor ont reçu de M. le Maire, leur « passeport pour le collège ».

Ce dictionnaire des collèges est le symbole représentatif de la transition entre la « petite » et la « grande » école.

Nous ne doutons pas qu'ils en feront bon usage à la rentrée prochaine.



LE TAM-TAM SALAUNAIS

Médaille d'Honneur du travail. Promotion du 1er janvier 2013

■ Médaille d'argent

M. Philippe Estrade
Herakles à Le Haillan

■ Médaille de vermeil

Mme Florence Dumont
Herakles à Le Haillan

État-civil

■ Naissances

Brennan Girons le 19 janvier 2013
Eden Chopin le 17 avril 2013
Blanche Busquet Raison le 2 mai 2013
Louna Villemonte de la Clergerie Degardin le 2 juin 2013
Enzo Quinta Gomes le 21 juin 2013

■ Décès

Georges Castillon le 24 janvier 2013
Ana Crucelles Vico le 27 avril 2013

■ 8 mai

Ce rassemblement est d'abord l'occasion de rendre hommage aux anciens combattants, de témoigner notre reconnaissance à tous ces hommes et femmes morts pour la France au nom de la liberté.

« Plus jamais ça! ». Cette formule retentit en France quand, le 8 mai 1945, fut paraphé à Berlin l'acte solennel de capitulation qui mit fin à la seconde guerre mondiale.

La présence à cette cérémonie, près du monument aux morts, de nombreux concitoyens de toutes générations est preuve de reconnaissance à nos disparus.

Après lecture par M. le Maire du discours de M. Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, il s'en est suivi le dépôt de gerbes et le traditionnel vin d'honneur.



LE TAM-TAM SALAUNAIS

■ Repas des aînés

Dimanche 17 février se déroulait le Repas des Aînés à la salle de la Garenne.

70 personnes ont répondu présentes au traditionnel repas offert par la municipalité et le C.C.A.S., réalisé par le traiteur Lacampagne.

M. le Maire a souligné l'importance de cette

journée « occasion de rompre la solitude pour certains, d'échanger des souvenirs communs pour d'autres ».

La présence du magicien Bernard Berger a su réveiller le dynamisme de nos aînés par leur participation active sur le thème de la magie et les faire virevolter au son de son accordéon.

Une pensée pour tous ceux qui n'ont pu être présents ainsi que pour ceux qui nous ont quittés.

C'est avec plaisir que la municipalité vous informe de l'installation au 10 place de l'église de deux infirmiers, pratiquant des soins à domicile : M. Houdin au 06 83 86 24 18 et Mme Chancogne au 06 15 06 41 29, ainsi que d'une ostéopathe Mme Fauque au 06 22 75 08 83 (consultations sur rendez-vous).

Nous leur souhaitons la bienvenue.



■ Cabinet médical



INFOS PRATIQUES

■ Forum de la Formation Professionnelle

Le Conseil Régional d'Aquitaine, Pôle Emploi et la Mission Locale du Médoc organisent le 4ème Forum de la Formation Professionnelle en Médoc. Il se déroulera le jeudi 12 septembre 2013 à l'Espace François Mitterrand à Lesparre-Médoc.



Toute personne en recherche d'emploi et/ou de formation pourra venir s'informer sur les possibilités de formations financées par le Conseil Régional et Pôle Emploi en Médoc.

■ Mon cours d'eau, j'y tiens et j'en prends soin.

Le paysage de crastes et fossés contribue au charme de notre commune rurale. Cependant, ces derniers demandent un minimum d'entretien.

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus municipaux souhaitent rappeler qu'en application des articles L215-14 et R 215-2 du code de l'environnement, c'est aux propriétaires riverains que revient l'obligation d'entretien des cours d'eaux et fossés non classés.

Mais attention : l'utilisation des produits chimiques ainsi que de désherbants dans et à proximité d'un cours d'eau ou tout collecteur d'eau (type fossé) est interdite. Le non-respect de cette réglementation peut être soumise à des poursuites pénales (arrêté ministériel du 21 septembre 2006- article L 253-17, L 253-1, L 253-3 ; L 253-8 du code rural, code de l'environnement, code de la santé publique).

Un entretien régulier permet de maintenir l'équilibre naturel. Il est à noter que la présence de moustiques est normale à proximité d'un cours d'eau, et que nos amis les batraciens, présents en nombre, représentent un très bon régulateur naturel.



INFOS PRATIQUES

■ Tarif estival
de transport

TransGironde



A compter de l'été 2013, le dispositif Bus Plage sur le réseau TransGironde est remplacé par une tarification estivale de 2,5 € l'aller/retour.

Ce tarif est réservé à tous les jeunes de moins de 20 ans du département, sur l'ensemble des points d'arrêts des lignes du réseau TransGironde, non seulement à destination du littoral mais également sur le reste du réseau.

De plus, tous les jeunes inscrits au transport scolaire peuvent voyager gratuitement sur la totalité du réseau en dehors des périodes scolaires et pourront donc l'utiliser en période estivale.

Nouveauté : En raison de l'afflux important de voyageurs attendu sur la ligne 702 (Bordeaux-Lacanau) durant l'été, vous pouvez réserver votre place, jusqu'à un mois à l'avance sur le site transgironde.fr. Attention le paiement de la réservation s'effectue obligatoirement en ligne lors de la réservation.



INFOS PRATIQUES

■ Prévention
des
cambriolages

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre des opérations « Tranquillité Vacances », une tournée de surveillance sera alors mise en place.

INFOS PRATIQUES

Le débroussaillage

Où débroussailler ?

Principe :

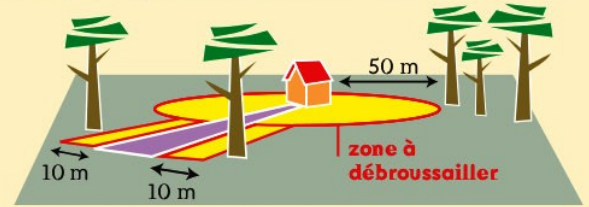
Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : **le propriétaire ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.**

Il est obligatoire dans un **rayon de 50 m** minimum autour des constructions. Cette obligation peut être portée à **100 m** par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les Incendies de Forêt (PPRIF).

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.



→ Exemple : obligation de débroussaillage autour des constructions

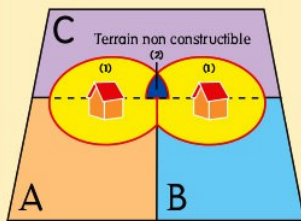


- 50 m ou 100 m aux abords des constructions
- 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès à l'habitation

Cas particuliers :

Plusieurs cas de figures viennent compléter l'obligation :

1) Cas des obligations de débroussaillage sur les fonds voisins :



- (1) - A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leurs constructions.
- (2) - A et B partagent à parts égales la charge des travaux de débroussaillage sur le terrain voisin C.*

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 322-3-1 du Code forestier).

*Vous pouvez coordonner les travaux avec vos voisins afin d'en réduire les coûts.

Attention ! le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété (le feu ne s'arrête pas à votre parcelle).

2) Cas des zones urbaines :

Art. L 322-3 du Code forestier.

- zone urbaine délimitée par un PLU** ou POS**
- ZAC**
- lotissements
- opérations réalisées par les associations foncières urbaines

l'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITÉ des parcelles. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit.**

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

Textes réglementaires en vigueur :

- Code forestier
- Arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie dans les départements de la Dordogne de 06/2001, de la Gironde de 07/2005, des Landes de 07/2004, du Lot et Garonne de 12/2004.
- **PLU : Plan Local d'Urbanisme, **POS : Plan d'Occupation des Sols, **ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

Qui doit débroussailler ?

Celui qui occupe les lieux

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être effectués **par le PROPRIÉTAIRE** des constructions, terrains et installations ou son ayant droit ou le locataire non saisonnier.

(Art. L 322-3 du Code forestier).

Si besoin, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins **après avoir informé leurs propriétaires.** Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

(Art. L 322-3-1 du Code forestier).

Le non respect de cette obligation par le propriétaire peut :

- donner lieu à une amende de 30 € par m².
- engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5000 € en cas de sinistre (Art. 10 de la Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).

Sur un périmètre précis

L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à **moins de 200 m** de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisements.

(Art. L 321-1, L 321-6, L 322-3 du Code forestier).

Comment débroussailler ?

Débroussailler consiste à réduire la densité de végétation au sol et aérienne



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous bois), en densité trop importante. **Séparer** les cimes. **Elaguer** certains arbres.

→ Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise. Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- une tronçonneuse.

→ Attention ! Vous devez **ramasser** les végétaux coupés ! Vous pouvez les évacuer en décharge autorisée.

NB : en région Aquitaine, la pratique d'une sylviculture professionnelle avec une intervention régulière suffit à réduire la continuité du combustible.

Renseignez-vous auprès de la mairie de votre commune.

Vous pouvez retrouver ces informations dans votre mairie, ou sur le site de la Préfecture de votre département :

www.dordogne.pref.gouv.fr
www.gironde.pref.gouv.fr
www.landes.pref.gouv.fr
www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr

ou sur le site de la DFCI :
www.dfci-aquitaine.fr
www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr



Document réalisé par :

Le choix de la forêt protégée.



INFOS SERVICES

ASSOCIATIONS SALAUNAISES

Comité des Fêtes

Patrick Vignaux



05.56.58.54.04
06.81.05.26.40

USS Union sportive salaunaise

Président: Jean-Marie Castagneau

Secrétaire: Martine Marie-Magdeleine

Section football : Cyril Reynaldo

Section gym : Sylvette Castagneau

Section Casarythme : Laurence Garcia

05.56.58.57.33
05.56.58.52.36
06.98.22.15.84
05.56.58.57.33
06.63.65.52.88



ACCA Chasseurs

Président : Jacques Laborde

Secrétaire : Frédéric Batton

05.56.58.55.54
05.57.88.90.31



Au fil des ans

Président : Michel Tételin

Secrétaire : Colette Grincourt

05.56.58.52.42
05.56.58.58.26



Les copains d'accord

Président : François Guillou-Keredan

Secrétaire Martine Marie-Magdeleine

05.56.58.56.55
05.56.58.52.36



Amicale des sapeurs pompiers

Président: Cédric Girons

Secrétaire : Virginie Girons

05 56 69 09 67
05 56 69 09 67



APE Les Enfants de Salaunes

Présidente : Aude Teille

Secrétaire : Aurélie Langla

05 57 10 33 39
05 56 43 19 08



Mairie

mail : secretariat@mairie-salaunes.fr Tél : 05 56 58 58 73

Ouvert au public du lundi au vendredi: Fax : 05 57 88 97 18

9H00—12H00 / 14H00—17H00

Katleen Echegaray

Léonie Paquet

Christelle Girardin

Agence postale communale

Tél : 05 56 58 58 60

Du lundi au vendredi :

9H00—12H00 / 14H00—17H00

Levée du courrier

– en semaine : 15H15

– le samedi : 11H00

Christelle Girardin

D.F.C.I

Président : Daniel Hostein

05 56 58 58 73



Pompiers

Urgences 24h/24h

18

Administratif

05 57 97 01 66

Depuis un portable

112

Samu

15

Centre antipoison

05 56 96 40 80

Gendarmerie

Urgence

17

Brigade de Castelnau

05 57 88 60 40

Cabinet d'infirmiers

Martine Gateuil

05 56 58 59 61

Thierry Houdin

05 57 88 46 30

Corinne Chancogne

05 57 88 46 30

Culte :

Maison paroissiale

05 56 28 21 74

Contact : Mme Métafet

05 56 58 56 60

Les déchèteries

	Castelnau de Médoc		Le Porge	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi		14h—18h	8h—12 h	
Mardi	8h—12h			14h—18h
Mercredi		14h—18h	8h—12h	
Jeudi	8h—12h			14 h -18 h
Vendredi		14h—18h	8 h -12h	
Samedi	8h—12h	14h—18h	8h—12h	14h—18h
Dimanche	8h—12h		8h—12 h	

Bonnes vacances

